

Orford

BULLETIN ÉLECTRONIQUE – DÉCEMBRE 2022

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD
2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8
Tél. : 819 843-3111 / Sans frais : 450 532-3272
canton.orford.qc.ca
facebook.com/MunicipaliteOrford





NOUVELLES



MOT DE LA MAIRESSE



Un beau temps des Fêtes à toute la population d'Orford!

Après l'automne, une période intense de travail et d'adaptation de toutes sortes, quoi de mieux qu'un temps des Fêtes pour refaire le plein d'énergie et exprimer notre reconnaissance.

Noël et la nouvelle année nous rappellent à quel point la bonté, la bienveillance, la générosité et la solidarité font de nous de meilleurs êtres humains, de nombreux bénévoles, des citoyennes et citoyens contribuant au bien commun tant sur le plan de l'environnement que sur les plans social, politique et culturel.

Je tiens donc à remercier toutes ces femmes et ces hommes qui enrichissent ces valeurs au quotidien. Vous êtes le cœur et l'âme de notre collectivité.

On y retrouve les cinquante (50) employés de la Municipalité. Que ce soit aux services des travaux publics, des incendies, de l'environnement, de l'urbanisme, des communications et de l'administration. Merci pour votre dévouement.

Il y a les bénévoles des comités de la Municipalité. Dynamiques et visionnaires, ces citoyennes et citoyens apportent de l'eau au moulin et veillent au grain. Le bien commun est au cœur de leurs actions et je leur suis très reconnaissante.

Il y a mes complices conseillères municipales ainsi que les conseillers municipaux. Leur ouverture et leur contribution font une différence et je les en remercie.

Enfin, il y a vous toutes et tous qui êtes dynamiques et bienveillants pour la communauté. Je vous dis MERCI!

Que ce temps des Fêtes vous apporte joie et sérénité!

Marie Boivin
Mairesse, Municipalité d'Orford



BUDGET MUNICIPAL 2023

Le budget 2023 de la Municipalité d'Orford a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 décembre 2022. Voici les principaux éléments à retenir du budget municipal 2023 :

- Dépenses en hausse de 9,5 % par rapport à 2022;
- Hausse des revenus de droits de mutation au budget;
- Hausse des taxes foncières (générale, police et voirie) de 4 %;
- Investissements majeurs au niveau du réseau routier;
- Relance du projet de pavillon communautaire;
- Investissements au niveau du réseau cyclable et piétonnier;
- Investissements au niveau des infrastructures de parcs et terrains de jeux.

TAXES ET TARIFS 2023

TAXES (/100\$ d'évaluation)	2022	2023	Variation	
			\$	%
Foncière de base	0.3518 \$	0.3736 \$	0.0218 \$	6.2%
Foncière police	0.1091 \$	0.1073 \$	(0.0018) \$	-1.6%
Foncière voirie	0.0488 \$	0.0492 \$	0.0004 \$	0.8%
Terrains vagues desservis	0.0880 \$	0.1868 \$	0.0988 \$	112.4%
Immeubles non-résidentiels	0.2327 \$	0.2327 \$	- \$	0.0%
Taux total - Résidentiel	0.5097 \$	0.5301 \$	0.0204 \$	4.0%
Taux total - Terrains vagues desservis	0.5977 \$	0.7169 \$	0.1193 \$	20.0%
Taux total - Immeubles non-résidentiels	0.7424 \$	0.7628 \$	0.0204 \$	2.7%
TARIFS (/u.)	2022	2023	Variation	
			\$	%
Égout	134.36 \$	152.47 \$	18.11 \$	13.5%
Aqueduc	122.32 \$	134.89 \$	12.57 \$	10.3%
Matières résiduelles - résidentiel	167.44 \$	179.96 \$	12.52 \$	7.5%
Matières résiduelles - non résidentiel	134.85 \$	138.00 \$	3.15 \$	2.3%
Inspection /mesurage fosses septiques	35.33 \$	33.73 \$	(1.60) \$	-4.5%

Pour consulter la présentation complète du budget 2023, cliquez [ici](#). Vous trouverez également sur le [site Internet de la Municipalité](#) tous les documents de référence au budget 2023.



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2023 DE LA MUNICIPALITÉ D'ORFORD

Le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 comme suit :

- le lundi 16 janvier 2023 à 19 h;
- le lundi 6 février 2023 à 19 h;
- le lundi 6 mars 2023 à 19 h;
- le lundi 3 avril 2023 à 19 h;
- le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h;
- le lundi 5 juin 2023 à 19 h;
- le mardi 4 juillet 2023 à 19 h;
- le lundi 7 août 2023 à 19 h;
- le mardi 5 septembre 2023 à 19 h;
- le lundi 2 octobre 2023 à 19 h;
- le lundi 6 novembre 2023 à 19 h;
- le lundi 4 décembre 2023 à 19 h.



ALERTES CITOYENNES AUTOMATISÉES

Recevez nos alertes citoyennes automatisées par SMS (texto), courriel ou par téléphone en vous inscrivant au [cantondorford.portailcitoyen.com](https://www.cantondorford.com/portailcitoyen.com). Cette initiative est une mesure de sécurité. Lorsqu'un sinistre est appréhendé ou se produit, la Municipalité communiquera avec ses citoyens via ce système d'alertes automatisées. Aussi, vous recevrez les avis d'ébullition et les info-travaux routiers de la Municipalité.

Nous vous encourageons fortement à vous créer un compte!

LA PRÉVENTION DES INCENDIES DURANT LES FÊTES

En prévision de vos préparatifs du temps des Fêtes, voici quelques conseils de prévention en sécurité incendie :

- Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu;
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement;
- Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité;
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours;
- Installez l'arbre à plus de 1 mètre de toute source de chaleur (plinthe électrique, chauffeuse, foyer, etc.). Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.
- **Rappel : La collecte des arbres de Noël se fera dans la semaine du 9 janvier 2023.**

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de [Sécurité publique Québec](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/).



SERVICES



CALENDRIER DES COLLECTES 2023

Vous l'attendiez avec impatience : le calendrier des collectes de matières résiduelles 2023 est maintenant disponible. [Vous pouvez le consulter et le télécharger en cliquant ici.](#)

La distribution postale est prévue au mois de février 2023 avec l'envoi des comptes de taxes. Surveillez votre boîte aux lettres!

JANVIER 2023							FÉVRIER 2023							MARS 2023							AVRIL 2023							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	23/30	24	25	26	27	28	29		
29	30	31					26	27	28																			

MAI 2023							JUIN 2023							JUILLET 2023							AOÛT 2023								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
						6					1	2	3							1					1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12		
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19		
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26		
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31					
													30	31															

SEPTEMBRE 2023							OCTOBRE 2023							NOVEMBRE 2023							DÉCEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						2	1	2	3	4	5	6	7	30	31	1	2	3	4							1	2
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	24/31	25	26	27	28	29	30		

IMPORTANT

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES À LA SEMAINE DE MAI À OCTOBRE INCLUSIVEMENT.

2024

JANVIER 2024							FÉVRIER 2024								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
													1	2	3
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10		
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17		
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24		
28	29	30	31				25	26	27	28	29				



COLLECTE D'ARBRES DE NOËL

La collecte des arbres de Noël se fera dans la semaine du 9 janvier 2023. Les arbres seront broyés et les copeaux seront compostés par la Municipalité. À noter que seuls les arbres naturels seront acceptés.

Consignes et recommandations :

- Dépouillez votre arbre de toute décoration ou d'emballage;
- Mettez votre arbre en bordure de rue et à l'écart de votre bac de recyclage;
- Si une tempête de neige a lieu la veille, veuillez mettre votre arbre le matin même pour éviter qu'il ne soit complètement enfoui sous la neige. Un arbre gelé dans un banc de neige ne peut pas être ramassé;
- Évitez de le piquer dans un banc de neige;
- **Couchez-le en bordure de rue avant 7 h le matin du 9 janvier 2023. Ils seront ramassés au cours de la semaine.**



POSITIONNEMENT DES BACS L'HIVER: FAITES ÉQUIPES AVEC NOUS!

Pour permettre à la Municipalité d'Orford de vous offrir un service sécuritaire et professionnel durant la saison hivernale, il est important de déneiger, de déglacer vos bacs à ordures et vos bacs de matières compostables et de permettre un accès facile pour les éboueurs. De plus, lors d'une tempête hivernale, il est fortement recommandé de placer vos bacs roulants en bordure de rue le matin même de la collecte. Cela permet de diminuer les risques de renversement de vos bacs par les véhicules affectés au déneigement, d'éviter les bris et surtout de faire en sorte que vos matières soient collectées. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.



RAPPEL INTERDICTION STATIONNEMENT HIVERNAL

Le stationnement est interdit l'hiver sur l'ensemble des chemins sous la responsabilité municipale du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, en tout temps. Étant donné l'étroitesse de plusieurs rues et la topographie accidentée de notre territoire, il est important de respecter cette réglementation afin d'assurer un déneigement approprié et sécuritaire pour les usagers autant que pour les travailleurs.



PATINOIRES

Ouverture selon les conditions météo, de glace et la sécurité des usagers.

Pour la saison hivernale, deux (2) patinoires éclairées seront entretenues par la Municipalité d'Orford. Elles sont situées à la Mairie au 2530, chemin du Parc, et au parc de l'Érablière sur le chemin de la Sucrierie, à l'arrière de la caserne incendie. Veuillez noter que des locaux chauffés et équipés de toilettes se trouvent sur les deux (2) sites et que nous vous demandons de respecter les normes de distanciation en vigueur.

Les heures d'ouverture sont de 9 h à 21 h, et ce, aussi longtemps que la température le permettra. Nous vous rappelons qu'il est possible de réserver ces patinoires pour la tenue d'activités spécifiques, et ce, sans frais, en composant le 819 843-3111.

CALENDRIER FIN DÉCEMBRE 2021 ET JANVIER 2022

1^{er} novembre au 1^{er} avril | Municipalité d'Orford
INTERDICTION STATIONNEMENT HIVERNAL

23 décembre 2022 au 3 janvier 2023 | Mairie d'Orford
FERMETURE DES BUREAUX POUR LE CONGÉ DES FÊTES

9 janvier 2022
DÉBUT DE LA COLLECTE PORTE-À-PORTE D'ARBRES DE NOËL

16 janvier 2022 | Mairie d'Orford
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL